

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Décision n° DB2023\_17**

Le Bureau communautaire, convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 15 mai 2023 à 18h30** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

**AIZENAY** : Franck ROY  
**APREMONT** : Gaëlle CHAMPION  
**BEAUFOU** : Delphine HERMOUET  
**BELLEVIGNY** : Jacky ROTUREAU  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : Xavier PROUTEAU  
**FALLERON** : Gérard TENAUD  
**GENETOUZE (LA)** : Guy PLISSONNEAU  
**GRAND'LANDES** : Pascal MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Dominique PASQUIER  
**MACHE** : Frédéric RAGER  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : Sabine ROIRAND  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Mireille HERMOUET  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : Guy AIRIAU  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Philippe CROCHET

Excusée :

**PALLUAU** : Marcelle BARRETEAU

**Objet : Vente d'une parcelle à la SCI SENGARD au Poiré-sur-Vie – Pôle Santé.**

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

La Vice-Présidente informe le Bureau communautaire que la SCI SENGARD, se porte acquéreur d'une parcelle cadastrée AD599, d'une superficie globale de 544 m<sup>2</sup> située à LE POIRE-SUR-VIE, au Pôle santé.

La Vice-Présidente rappelle que la demande d'avis de France Domaine, adressée le 2 août 2022 a fait l'objet d'un avis du service domanial le 9 août 2022 référencé : 2022-85178-60126, validant les conditions de vente à hauteur de 200 € / m<sup>2</sup> HT soit 108 800 € HT pour 544 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente global de la parcelle s'élève à 108 800 € HT, il se décompose comme suit :  
544 m<sup>2</sup> x 200 € HT = 108 800 € HT.

Madame la Vice-Présidente propose au Bureau de se prononcer sur cette vente.

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- De vendre la parcelle cadastrée AD599, d'une superficie globale de 544 m<sup>2</sup> située à : 6 rue Marie Curie - Pôle santé - 85170 LE POIRE SUR VIE, à la SCI SENGARD, dont les gérants sont Monsieur GILLET Guillaume et Monsieur VIGOT Léopold, ou à toute personne physique ou morale qu'il leur plaira de substituer, au prix de 108 800 € HT soit 200 € HT / m<sup>2</sup>.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 085-200072882-20230515-DB2023\_17-AU



.....

Pour copie conforme au registre  
Le seize mai deux mille vingt-trois,

Le Président,  
**Guy Plissonneau**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 22 mai 2023.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un  
recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai  
de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission  
aux services de l'Etat

